

DESCRIPTIF DE MODULE - ANNÉE ACADÉMIQUE 2026-2027

Domaine	Design et Arts Visuels		
Filière	Master Design		
Orientation	Orientation Photographie		
Titre du module	Photographie Plasticienne II		
Code	1MaDePH22	DPH303862FE26	
Type de formation	Master		
Semestre	Semestre 2		
Crédits ECTS	10		
Prérequis	Aucun		
Langue	Français / Anglais (selon les intervenant·es)		
Lieu	ECAL		

Compétences visées Objectifs généraux d'apprentissage	Le module <i>Photographie Plasticienne II</i> renforce les compétences du module <i>Photographie Plasticienne I</i>. Il porte sur la recherche et l'acquisition de connaissances approfondies en lien avec la création photographique contemporaine et sur le développement de nouvelles formes de prises de vue, d'utilisation et de valorisation du medium photographique.		
Contenu et formes d'enseignement	Le module est constitué de deux unités: a) Materialize Photography (6 x 1 jour): sur la base de réunions de groupe et de consultations individuelles, le cours aborde les étapes liées à la réalisation d'un projet d'installation et de matérialisation d'images photographiques. Il traite également de sa finalisation en termes de présentation et d'argumentation. b) Photo Books / Self-Initiated (6 x 1 jour): les étudiant·es développent leur travail autour d'une thématique définie en collaboration avec l'enseignant·e. Ils·elles poursuivent leur projet d'édition photographique du premier semestre sous une forme éditoriale cohérente et expérimentale (édition, site Web, magazine etc.), et/ou choisissent de développer un projet artistique libre. Les expérimentations visuelles et formelles sont présentées sous forme d'objet, d'installation et/ou d'édition.		
Formes d'évaluation et de validation	Les travaux réalisés dans chaque unité font l'objet d'une évaluation par un jury au terme du semestre. L'évaluation peut prendre en compte l'assiduité des étudiant·es aux cours. Pour l'obtention des crédits, l'étudiant·e doit obtenir la moyenne de 4 au minimum sur les deux notes attribuées.		
Modalités de rattrapage	Remédiation possible par la réalisation d'un travail corrigeant les lacunes constatées. Répétition l'année académique suivant l'échec, selon des modalités à définir avec le responsable de module. Pas de remédiation possible après répétition du module.		
Enseignant·e·s	a) Intervenant·e b) Bruno Ceschel		

Responsable module	Clément Lambelet		
Descriptif validé le	3 septembre 2026	Par	Clément Lambelet